

# La traite et l'exploitation des êtres humains

Le rôle novateur de l'Etat de Vaud – bilan de 5+ ans

Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de  
l'action sociale (DSAS)

Angela Oriti et Anne Ansermet, directrices de  
l'Association ASTREE

31.01.2022

## Qui sont les victimes?

- La traite et l'exploitation ne sont **pas visibles** mais c'est une **réalité**
- Dans le monde, **40 millions de personnes** en sont victimes (estimation ONU)
- **En Suisse**, en 2020 (selon les organisations faisant partie de la Plateforme nationale contre la traite des êtres humains):
  - **174 nouvelles victimes**
  - **500 personnes** ont bénéficié de conseils et d'un accompagnement spécialisé
  - Ces chiffres sont seulement la pointe de l'iceberg
- Les victimes viennent de **milieux défavorisés**
- La majorité des victimes sont des **femmes**

## Exemple d'un homme victime dans le canton de Vaud

### **Monsieur G., victime d'exploitation dans la restauration:**

- 35 ans, originaire d'Amérique du Sud, cuisinier
- Mis en contact avec un gérant de restaurant en Suisse qui promet un travail bien rémunéré et organise le voyage
- M. G. travaille tous les jours du matin au soir dans le restaurant; touche un tiers du salaire promis et est sans contrat
- L'employeur confisque son passeport; durant 2 ans, il le maltraite et menace de le dénoncer à la police
- M. G. cherche de l'aide et est orienté vers l'association ASTREE

## Qu'est-ce que la traite d'êtres humains?

- **La traite désigne le recrutement, le transfert ou l'hébergement de personnes en utilisant des moyens illicites (force, fraude, tromperie, abus de vulnérabilité) à des fins d'exploitation.**
- **En Suisse, l'exploitation comprend** la prostitution, le travail domestique, le secteur de la construction, la restauration, les activités illicites forcées.
- Il s'agit parfois des **réseaux internationaux** bien organisés.
- **Bases légales:** accords internationaux dont la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite:
  - entrée en vigueur en Suisse en 2013
  - adoptée dans la législation suisse (art. 182 CP)

## Qui est responsable de protéger les victimes?

- La **Confédération** établit un plan d'action national
- Le **Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)** réglemente les conditions d'entrée et de séjour des victimes et organise, avec les cantons, l'hébergement des requérants d'asile
- **Les cantons hébergent et accompagnent les victimes:**
  - VD: Association ASTREE
  - ZH: Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ); accords avec 8 cantons alémaniques
  - GE: Fondation au Cœur des Grottes (hébergement) et CSP (accompagnement juridique)
  - TI: Antenna May Day (consultations)

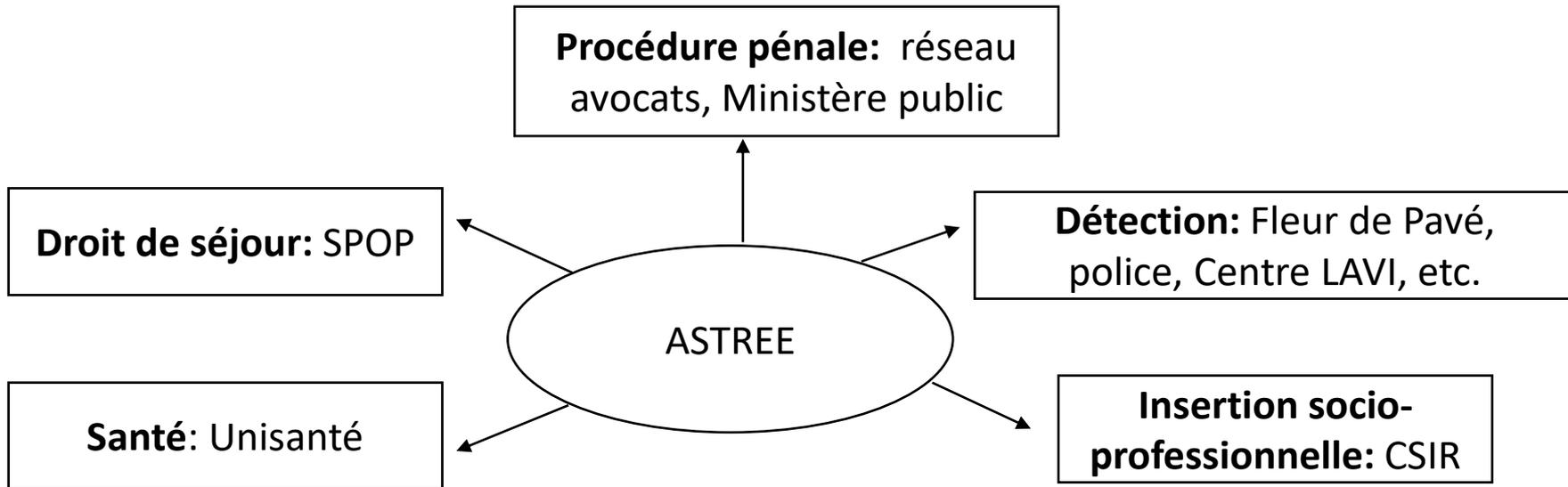
# Le dispositif du canton de Vaud

- **Fonctionnement du dispositif:**
  - **Le travail d'ASTREE** s'intègre dans le dispositif en faveur des vulnérables du DSAS (subventions de CHF 1.4 mio / an)
  - ASTREE s'appuie sur un large **réseau de partenaires**
  - **Table ronde** (Police cantonale, SPOP, DGCS, BEFH, BCI, SDE, DGEJ, ASTREE, Ministère public, le Centre LAVI, Fedpol) : se réunit 2 - 3 fois /an, suit l'évolution du dispositif aux niveaux national, intercantonal et cantonal
- **Rôle novateur de l'Etat de Vaud:**
  - **Mandat complet:** détection des cas, hébergement et accompagnement des victimes, formation des acteurs, plaidoyer
  - Seule structure spécialisée en Suisse romande **financée à 95% par le Canton**
  - **Forte volonté politique** – ASTREE démarre en janvier 2015

## Qu'est-ce que l'association ASTRÉE?

### Association de Soutien aux victimes de TRaite Et d'Exploitation:

- **Equipe:** 2 co-directrices, 8 intervenants sociaux, 7 veilleuses, 1 secrétaire sociale
- **Collaboration avec de nombreux services** étatiques et ONG présentes auprès des migrants – quelques exemples:



## Que fait l'association ASTREE?

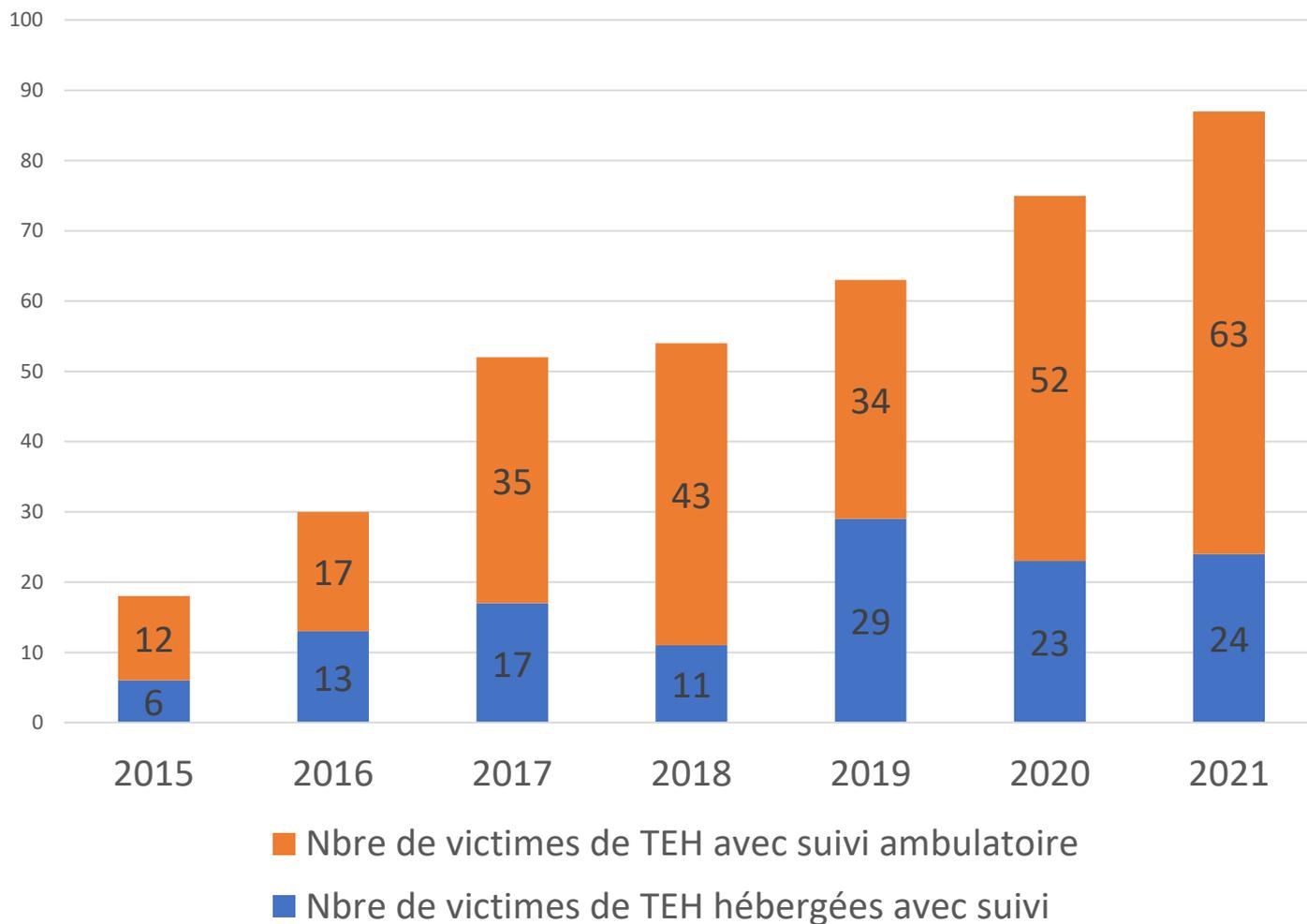
### Les 4 axes du dispositif:

- **Détection:** formation des professionnels, consultation pour migrants, sensibilisation (migrants et milieu de la prostitution)
- **Hébergement:** 1 foyer à 9 places, 3 appartements de transition à 4 places, réseau d'hébergements alternatifs (p. ex EVAM, CMP, hôtels)
- **Prise en charge et accompagnement:** aide administrative, démarches juridiques, suivi santé physique et psychique, recherche de logement, insertion socio-professionnelle
- **Plaidoyer, communication, documentation:** sensibiliser le grand public et les institutions, améliorer les standards de protection

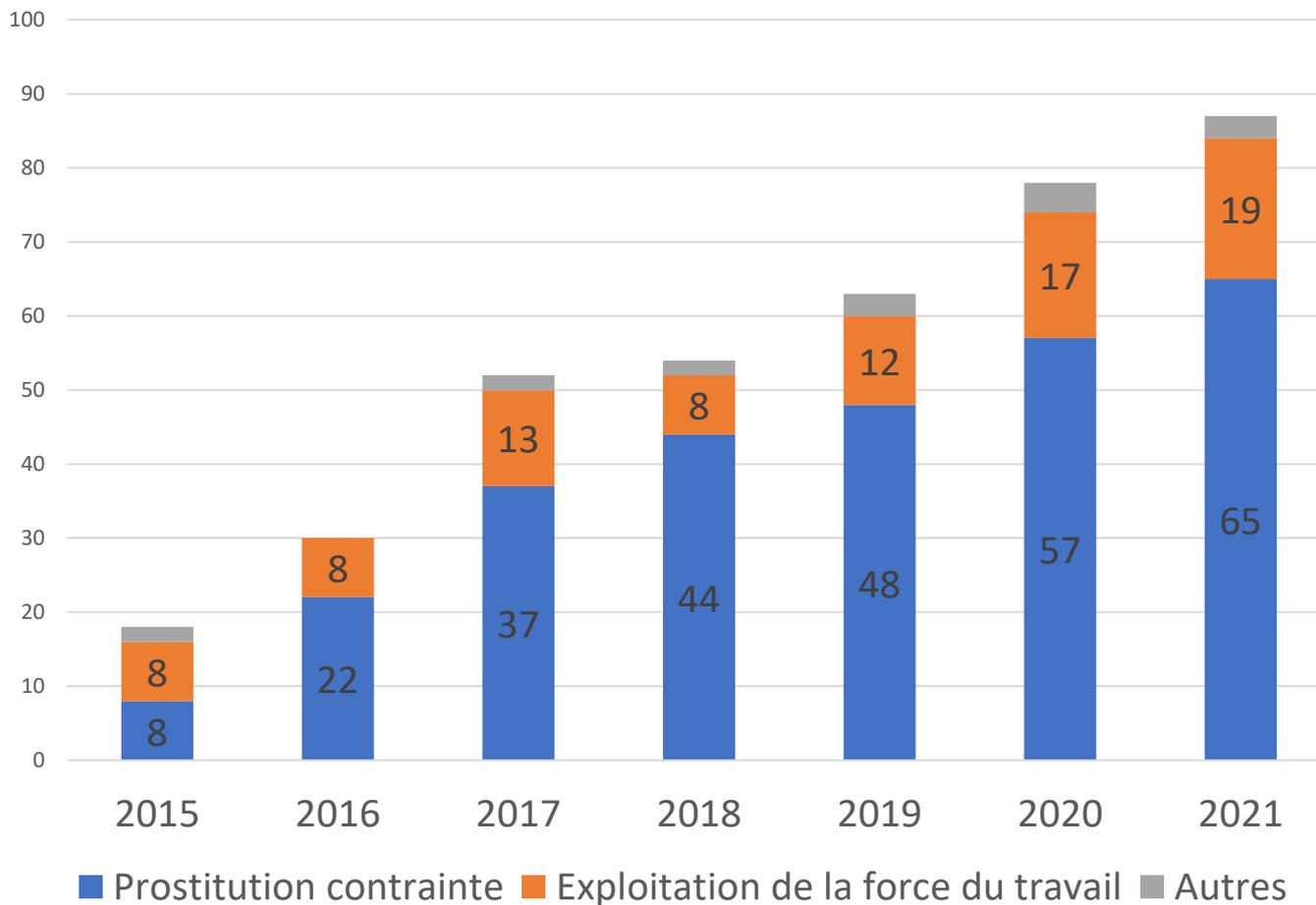
## Situation Mme C., victime de prostitution forcée

- Mme C., originaire d'Afrique, discriminée et exclue en raison des croyances locales depuis son enfance; survit seule dans la rue
- A 15 ans, une femme lui propose de s'occuper d'elle et de l'emmener en Europe pour travailler
- Arrivée en Suisse avec cette femme, elle est contrainte à la prostitution dans plusieurs villes pendant 18 mois
- Mme C. est orientée vers Astrée et hébergée au foyer
- Elle est accompagnée dans ses besoins spécifiques: accueil dans un lieu sécurisé et bienveillant, cours d'alphabétisation, suivi médical et psychologique, accompagnement dans sa demande d'asile, soutien à l'autonomisation et aide administrative
- Mme C. quitte le foyer après 11 mois pour un logement indépendant
- Elle bénéficie d'un permis B et effectue des stages professionnels
- Elle nous rend visite ponctuellement pour nous donner de ses nouvelles

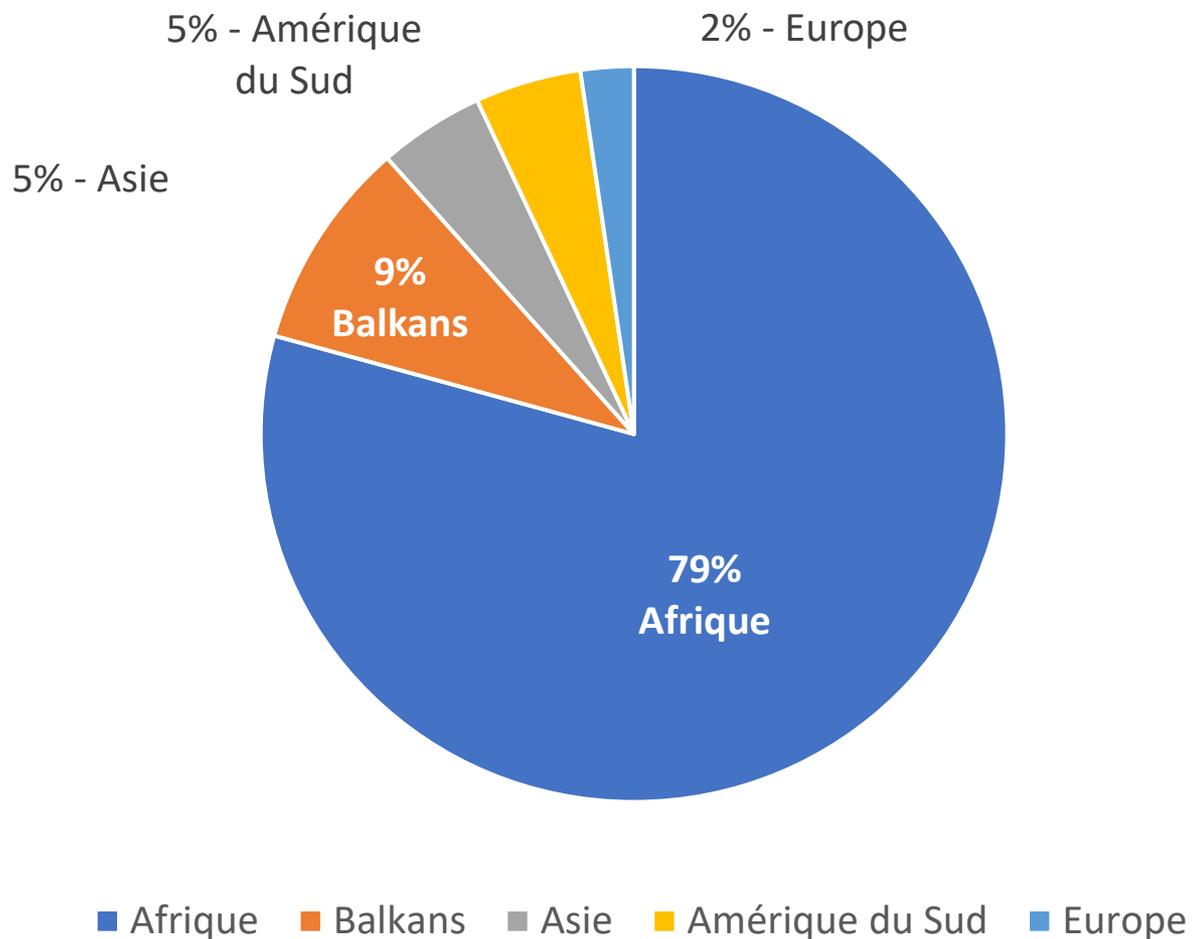
## Nombre de victimes avec type de suivi 2015-2021



## Nombre de victimes avec suivi par type de traite 2015-2021

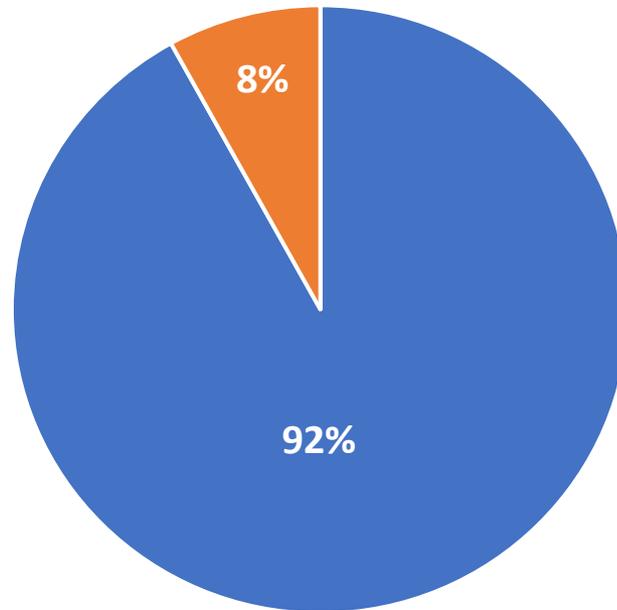


## Origine des victimes (2021)



## Genre des victimes (2021)

■ Nbre de personnes avec suivi - F ■ Nbre de personnes avec suivi- H



## Bilan 2015 – 2021: résultats très positifs

- **Augmentation de détection des cas:**
  - 2015 - 2021: 136 victimes détectées (dont 26 en 2021)
  - En moyenne 25 nouvelles situations par année (avant création ASTREE: 2-3 victimes par année)
- **Augmentation du nombre de victimes suivies:**
  - Suivi: de 18 victimes en 2015 à 87 en 2021 (dont 63 en ambulatoire)
  - Entretiens: de 211 en 2015 à 2099 en 2021
  - Hébergement: 2015 - 2021: 123 victimes (dont 24 en 2021)
- **Augmentation des procédures pénales:**
  - Procédures pénales: de 5 en 2015 à 46 en 2021
  - Plusieurs auteurs poursuivis par la justice ou condamnés
- **Prise en charge intégrée s'avère particulièrement adaptée:**
  - Logement indépendant et autonomie financière après suivi

# Défis actuels et futurs

## Canton / Association ASTREE

### **Evaluation du travail de l'association ASTREE après 5 ans d'activités :**

- Approche intégrée est jugée pertinente
- Continuer d'améliorer la détection de toutes formes de traite
- Diversifier les types d'hébergement dans le canton
- Renforcer le soutien juridique aux victimes
- Renforcer le travail de plaidoyer

## A qui s'adresser ?



021 544 27 97  
info@astree.ch  
www.astree.ch